



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0850

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subvention aux hospices civils de Lyon (HCL) pour le projet plate-formes technologiques - Convention dans le cadre du cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Avenant n° 2

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

**Séance publique du 6 juillet 2009****Délibération n° 2009-0850**

commission principale : développement économique

objet : **Subvention aux hospices civils de Lyon (HCL) pour le projet plate-formes technologiques - Convention dans le cadre du cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années et dans le cadre de sa politique, la Communauté urbaine mène des actions soutenues pour encourager le développement d'un pôle Sciences de la vie, avec l'ambition de positionner Lyon parmi les cinq bioclusters européens les plus dynamiques. L'oncologie est l'une des composantes majeures de ce pôle Sciences de la vie.

Issu d'une initiative concertée entre le ministère de la recherche, la région Rhône-Alpes, le conseil général du Rhône et la Communauté urbaine, le cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) a été créé pour mobiliser les acteurs régionaux sur la thématique du cancer en vue de positionner la région à l'échelle européenne.

Par délibération n° 2005-3049 en date du 14 novembre 2005, une convention financière a été signée entre la Communauté urbaine et les hospices civils de Lyon pour le financement des plates-formes Lyon-est et Lyon-sud dans le cadre de CLARA, sur la période 2005-2008. Cette convention prévoit un versement de 2 000 000 € pour 2005 et 2006 et un prévisionnel de 4 500 000 € pour 2007 et 2008, devant faire l'objet d'un avenant. Elle a été associée à une autorisation de programme à hauteur de 8 500 000 € pour la période 2005-2008.

Un avenant n° 1 a donc été conclu le 9 juillet 2007 précisant le versement d'un financement de 2 000 000 € en 2007.

Participation de la Communauté urbaine (en €)	2005	2006	2007	2009	Total
	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 500 000	8 500 000

Concernant le projet de plates-formes HCL, l'engagement des premières actions et dépenses a été réalisé en 2006. Les éléments justificatifs n'ayant pu être rassemblés par les porteurs de projets avant la fin de l'année, la subvention 2008 n'a pas pu être versée. Le prolongement de la convention initiale sur 2009-2010 s'avère nécessaire.

Cependant la réglementation de la comptabilité publique a, en 2006, permis de transférer des subventions de fonctionnement en section d'investissement pour financer des équipements tels que les plateformes HCL. Il est donc nécessaire, pour solder l'engagement de la Communauté urbaine, de :

. régulariser l'inscription en investissement par l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant de 2 500 000 €,

. signer, pour 2009, un avenant n° 2 à la convention financière 2005-2008 avec les hospices civils de Lyon, prolongeant la durée de la convention sur 2009 et 2010 et précisant le versement d'un financement de 1 750 000 € en 2009 et 750 000 € en 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le complément de financement relatif aux plates-formes Lyon-est et Lyon-sud dans le cadre du canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA), au titre des années 2009-2010.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A.1. Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire, sur l'opération n° 0861 individualisée le 14 novembre 2005.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 2 500 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant : 1 750 000 € en 2009, 750 000 € en 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en investissement est donc porté à 6 500 000 € en dépenses.

**3° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 500 000 € au profit des Hospices civils de Lyon (HCL) pour le financement des plates-formes Lyon-est et Lyon-sud dans le cadre du canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA), au titre des années 2009-2010,

b) - l'avenant n° 2 à la convention financière intervenue entre la Communauté urbaine et les Hospices civils de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le président à signer ledit avenant.

**5° - La dépense d'investissement** sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2009 et 2010 - compte 204 180 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.**